



Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050

Déclaration d'Innsbruck
Système alpin d'objectifs climat 2050
7^e Rapport sur l'état des Alpes « Gouvernance des risques naturels »



MENTIONS LÉGALES

Secrétariat permanent de la Convention alpine

Herzog-Friedrich-Strasse 15
6020 Innsbruck
Autriche

Bureau annexe

Viale Druso / Drususallee 1
39100 Bolzano / Bozen
Italie

Le Système alpin d'objectifs climat 2050 a été élaboré par le Comité consultatif sur le climat alpin de la Convention alpine sur la base d'une ébauche préparée par Climonomics (Helen Lückge), avec des contributions des Parties contractantes, des Observateurs, des Organismes de travail thématiques et du Secrétariat permanent de la Convention alpine. Les travaux du Comité consultatif sur le climat alpin ont été financés par la Présidence autrichienne de la Convention alpine et avec des contributions de la Suisse.

Le 7^e Rapport sur l'état des Alpes a été élaboré par la Plate-forme Risques naturels de la Convention alpine (PLANALP). Les travaux pour la préparation du 7^e Rapport sur l'état des Alpes ont été financés par la Présidence autrichienne de la Convention alpine.

Traductions : INTRALP, Italie

Graphisme et impression : Sterndruck, Fügen, Autriche

Photographies : BMNT / Alexander Haiden (photo de couverture), Paolo Ortelli (p. 17), Juliane Jehle (p. 27 photo de couverture RSA7)

Financé par la Présidence autrichienne de la Convention alpine 2016-2019 :
Ministère fédéral de la durabilité et du tourisme

 **Federal Ministry
Republic of Austria**
Sustainability and Tourism

© Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2019.



Imprimé en conformité avec les
lignes directrices de l'éco-label
autrichien pour les produits
imprimés.
Sterndruck GmbH, Nr. UW 1017



PRÉFACE

La présente publication « Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050 » rassemble les trois résultats centraux de la XV^e Conférence alpine relatifs à la politique climat : la Déclaration d'Innsbruck, le Système alpin d'objectifs climat 2050 et le 7^e Rapport sur l'état des Alpes « Gouvernance des risques naturels ». Les questions fondamentales sont les suivantes : Comment l'objectif des « Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique » peut-il être atteint et comment se présente la gestion moderne des risques naturels ? Le Système alpin d'objectifs climat 2050 et le 7^e Rapport sur l'état des Alpes, dont un résumé est inclus dans cette publication, tentent d'y apporter des réponses. La « Déclaration d'Innsbruck » adoptée par la XV^e Conférence alpine leur fournit un cadre commun. Ensemble, ces trois documents représentent les principaux produits sur le thème de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation développés durant la Présidence autrichienne de la Convention alpine au cours des derniers deux ans et demi (octobre 2016 à avril 2019). Les ministres des huit pays alpins ainsi que la représentante de l'Union européenne ont approuvé cet ensemble lors de la XV^e Conférence alpine le 4 avril 2019 à Innsbruck et ainsi posé un jalon en matière de politique climat dans le cadre de la Convention alpine.

Il s'agit maintenant de communiquer et diffuser ces résultats, et surtout d'agir dans le sens des Alpes résilientes au changement climatique et neutres pour le climat – à nos yeux un aspect très important de cette publication. Le Système alpin d'objectifs climat nomme des objectifs concrets pour 2050 dans douze secteurs, de l'aménagement du territoire à l'énergie, aux transports, au tourisme ou encore à la recherche et au développement. Il fournit des recommandations pour atteindre ces objectifs, en mettant clairement l'accent sur la coopération et la communication avec les parties prenantes publiques et privées concernées ainsi qu'avec la société civile.

Nous saluons le résultat obtenu à Innsbruck. Nous avons également conscience que la route de la mise en œuvre sera encore longue et certainement marquée de défis. Nous nous réjouissons de nous engager sur cette voie avec vous.

Markus Reiterer, Secrétaire général de la Convention alpine

Helmut Hojesky, Président du Comité consultatif sur le climat alpin de la Convention alpine

Ewald Galle, Point focal Autriche de la Convention alpine et Président du Comité permanent de la Conférence alpine 2016-2019

SOMMAIRE

Préface	3
Déclaration d'Innsbruck	5
Système alpin d'objectifs climat 2050	7
1 Le Système alpin d'objectifs climat : contexte	7
2 Structure globale du Système alpin d'objectifs climat	8
3 Principes généraux du Système alpin d'objectifs climat	10
4 Objectifs stratégiques globaux	12
5 Objectifs climat sectoriels	13
6 Pilier de communication	21
7 Recommandations	23
7 ^e Rapport sur l'état des Alpes « Gouvernance des risques naturels »	26

DÉCLARATION D'INNSBRUCK

La Conférence alpine

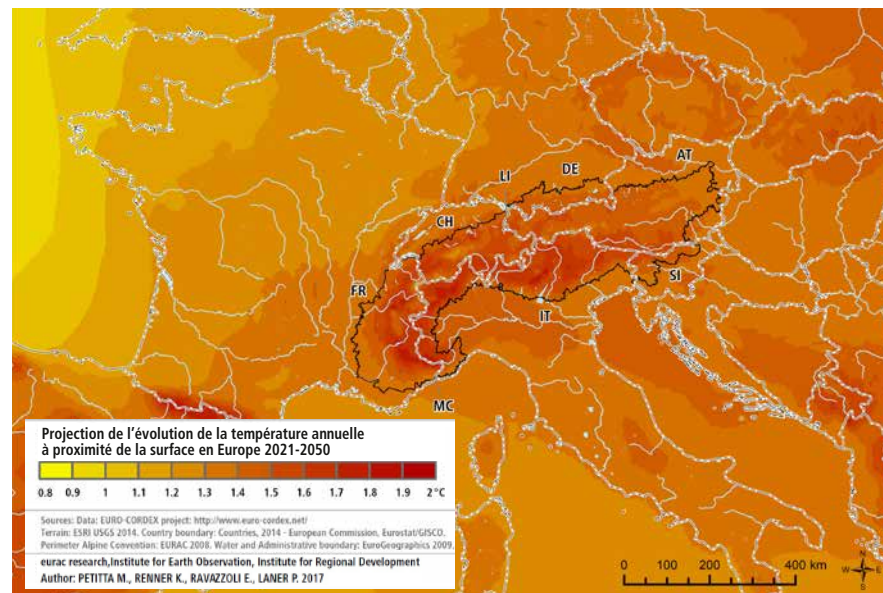
- *considérant* que l'accroissement de température dans l'espace alpin est presque deux fois plus important que dans les régions environnantes et
- *fortement préoccupée* par l'augmentation des effets négatifs du changement climatique dans les Alpes, en particulier à travers des événements météorologiques extrêmes et des risques naturels, qui ont un impact particulièrement fort sur l'économie de la région, laquelle dépend de plus en plus des services écosystémiques,
- *consciente* que les activités au sein de l'espace alpin, entre autres à travers les émissions des transports, des bâtiments et du tourisme, contribuent au changement climatique, ce qui souligne la nécessité de prendre les mesures nécessaires à la réduction de ces émissions,
- *reconnaissant* que l'espace alpin est un territoire fragile et vulnérable avec des particularités naturelles, culturelles et historiques spécifiques, et une biodiversité unique, abritant des écosystèmes hautement sensibles qui doivent être préservés,
- *considérant* que les utilisations des ressources alpines, en constante augmentation et souvent incompatibles entre elles, menacent de plus en plus les Alpes en tant qu'espace de vie, économique et culturel, et que les dégradations résultantes ne peuvent pas être corrigées, ou seulement au prix d'efforts substantiels, avec des coûts considérables et sur de longues périodes,
- *consciente* qu'il est nécessaire de prendre en compte de manière suffisante et adéquate les intérêts et besoins vitaux de la population vivant et travaillant dans les Alpes, y compris au regard des changements démographiques,
- *consciente* de l'objectif global de la Convention alpine d'établir un équilibre entre la protection nécessaire et le développement économique,
- *consciente* de la nécessité de soutenir l'économie durable, afin d'affronter les défis climatiques de la région alpine et de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial,
- *convaincue* que la poursuite de la coopération entre les régions de montagne du monde est nécessaire pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, afin de renforcer la prise de conscience de la vulnérabilité particulière des régions de montagne au niveau international,
- *attentive* aux activités de recherche et d'observation systématique en cours dans la région alpine et à la nécessité d'encourager la poursuite du travail de recherche transnational dans les Alpes, qui contribuera à une meilleure compréhension de l'interaction entre le territoire, l'économie et l'environnement dans la région alpine et à une estimation des évolutions futures du climat alpin,

- *reconnaisant* les initiatives variées pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique dans l'espace alpin, en particulier le concours ClimaHost et le Partenariat alpin pour l'action climatique locale (ALPACA),
- *se basant* sur la Convention alpine, ses Protocoles et Déclarations et le Programme de travail pluriannuel 2017-2022

lors de sa XVe session le 4 avril 2019 à Innsbruck

1. *réaffirme* l'objectif de travailler vers la neutralité climatique et la résilience au changement climatique des Alpes à l'horizon 2050, en cohérence avec les prescriptions européennes et internationales, y compris la nécessité d'actualiser d'ici à 2020 les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris de 2015;
2. *adopte* le **Système alpin d'objectifs climat 2050** préparé par le Comité consultatif sur le climat alpin et *appelle* toutes les Parties contractantes, les Observateurs et les partenaires et acteurs opportuns à le mettre en œuvre de la meilleure manière possible ;
3. *entend* continuer à développer l'espace alpin comme région modèle pour des mesures exhaustives et intégrées d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, en coopération avec les collectivités régionales et locales et en cohérence avec l'Accord de Paris de 2015 et les résultats de la COP 24 de la CCNUCC à Katowice en 2018 ;
4. *appelle* toutes les Parties contractantes à donner priorité à l'espace alpin dans le cadre de leurs stratégies climat et plans d'action respectifs à tous les niveaux opportuns ;
5. *entend* intensifier ses efforts pour renforcer la prise de conscience relative au changement climatique, afin de motiver les acteurs opportuns et le grand public à agir de façon décisive en vue de contribuer à atteindre l'objectif des Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050 ;
6. *appelle* les organismes de travail thématiques de la Convention alpine à contribuer à la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat 2050 en accord avec leurs mandats respectifs ;
7. *adopte* le **septième Rapport sur l'état des Alpes** sur le thème de « la gouvernance des risques naturels » et *appelle* toutes les Parties contractantes, Observateurs et partenaires opportuns à mettre en œuvre les recommandations du rapport de la meilleure manière possible ;
8. *appelle*, en vue d'une gestion durable des risques, à intensifier la coopération et la participation de toutes les parties concernées, intervenants et autorités nationales, régionales et locales responsables.

SYSTÈME ALPIN D'OBJECTIFS CLIMAT 2050



Projection de l'évolution de la température en Europe : La carte montre une projection sur la période 2021-2050 des changements de température dans l'arc alpin, en comparaison avec la période de référence (1971-2000). La hausse des températures sera probablement plus marquée dans la région alpine que dans d'autres régions d'Europe, avec une augmentation prévue de presque 2 °C.¹

1 Le Système alpin d'objectifs climat : contexte

Le changement climatique survient plus rapidement dans les Alpes que dans les zones de plaines. Il affecte les conditions de vie des 14 millions d'habitants, des 30 000 espèces animales et des 13 000 espèces végétales qu'elles abritent. Les impacts du changement climatique varient d'un endroit à l'autre des Alpes, mais ne s'arrêtent pas aux frontières administratives : aussi une collaboration intersectorielle en matière d'atténuation et d'adaptation, couvrant l'ensemble de la région alpine, est-elle nécessaire.

À cet effet, les Ministres en charge de la Convention alpine des huit pays alpins ont, avec l'Union européenne, adopté en 2006 une Déclaration sur le changement climatique et, en 2009, un Plan d'action sur le changement climatique dans les Alpes. Ceci a été suivi d'une panoplie d'activités en matière de climat au sein de nombreux organismes thématiques de la Convention alpine, qui ont mené à des orientations à l'échelon alpin dans le domaine de la gestion de l'eau (y compris l'hydroélectricité), des risques naturels, de l'adaptation locale et d'autres encore. Plus récemment,

¹ Source : *The Alps in 25 maps*, Permanent Secretariat of the Alpine Convention 2018. Cette carte est incluse pour information et ne constitue pas un élément du Système alpin d'objectifs climat 2050.

la vision « Alpes renouvelables » a été affirmée en 2014 et, en 2016, le 6^e Rapport sur l'état des Alpes a été approuvé, sur le thème « L'économie verte dans la région alpine ».

En 2016, la XIV^e Conférence alpine a identifié « Adopter des mesures de lutte contre le changement climatique » comme l'une des six priorités de son Programme de travail pluriannuel (PTP/MAP) pour la période 2017-2022 et a décidé d'instituer « un Comité consultatif sur le climat alpin afin de regrouper les initiatives et les contributions sur le changement climatique existant dans les Alpes et d'avancer des propositions pour l'établissement d'un système concret d'objectifs de la Convention alpine dans la perspective d'un „espace alpin climatiquement neutre“, en accord avec les objectifs européens et internationaux ».

Composé de représentants de tous les États alpins et de nombreux Observateurs de la Convention alpine, le Comité consultatif sur le climat alpin (ACB) a travaillé pendant plus de deux ans de manière collégiale et fortement participative, impliquant activement les organismes de travail thématiques de la Convention alpine. Comme première étape, le Comité a élaboré un inventaire global (*Stock-taking report* 2017, actualisé en février 2019), identifiant plus de cent activités liées au climat, récentes ou en cours, menées par les organes de la Convention alpine (organismes thématiques, Secrétariat permanent), des Parties contractantes (concernant l'ensemble de la zone alpine ou ayant un haut potentiel de transférabilité), ainsi que des Observateurs. Le rapport fournit une analyse du focus actuel des activités, ainsi que de premières recommandations pour l'action future de la Convention alpine.²

Pour l'élaboration du Système alpin d'objectifs climat, le Comité consultatif sur le climat alpin s'est concentré sur des **objectifs « soft », mais vérifiables à l'horizon 2050**, en vue de renforcer la valeur ajoutée de la coopération alpine. Le présent rapport, préparé pour être approuvé par la XV^e Conférence alpine en avril 2019, expose les propositions portant sur la structure globale du Système alpin d'objectifs climat (partie 2). Il identifie quatre principes généraux guidant le processus (partie 3). Les objectifs stratégiques globaux sont définis dans la partie 4 et concrétisés par des objectifs climat sectoriels dans la partie 5. Les aspects portant sur la communication, reconnus comme un pilier du système, sont développés dans la partie 6. Pour finir, la partie 7 fournit des recommandations pour la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat.

2 Structure globale du Système alpin d'objectifs climat

Partant d'une analyse bibliographique et des approches adoptées par d'autres régions transnationales, ainsi que de séances de brainstorming au sein du Comité consultatif sur le climat alpin, une structure à plusieurs étages a été conçue pour le Système alpin d'objectifs climat :

- **« Toit » de la structure** : tout le Système d'objectifs est englobé dans le cadre juridique de la Convention alpine, avec ses Protocoles et Décisions et leurs objectifs et cibles spécifiques. Il

² Les Déclarations, le Plan d'action, le Programme de travail pluriannuel et les Décisions de la Conférence alpine, le rapport d'inventaire du Comité consultatif sur le climat alpin et d'autres documents de référence sont disponibles sur www.alpconv.org.

est également guidé par les objectifs globaux de l'Accord de Paris ainsi que par les Objectifs de développement durable de l'ONU.

- **Principes généraux** : Les principes généraux sous-tendent toutes les activités de la Convention alpine concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Ils ont une portée ambitieuse, un caractère innovant et sont étayés par des scénarios pouvant être compris et soutenus par toutes les parties prenantes concernées.
- **Objectifs stratégiques globaux** : Ils définissent les buts politiques/visions correspondants et encadrent les objectifs sectoriels, ainsi que toutes les mesures opérationnelles qui devront être identifiées et mises en œuvre lors d'étapes ultérieures.
- **Objectifs sectoriels** : Les objectifs sectoriels sont définis de façon à rendre opérationnels les objectifs stratégiques globaux.
- **Objectifs de communication** : Le Système d'objectifs est soutenu par un pilier de communication de portée plus opérationnelle, avec des propositions portant sur des activités spécifiques (basées sur le rapport d'inventaire, mais aussi sur les discussions et les ateliers tenus lors des réunions du Comité consultatif). Les objectifs de communication peuvent donc être vus comme des actions pilotes pour la Convention alpine et peuvent également servir d'exemples pour le développement subséquent de mesures opérationnelles au niveau sectoriel.

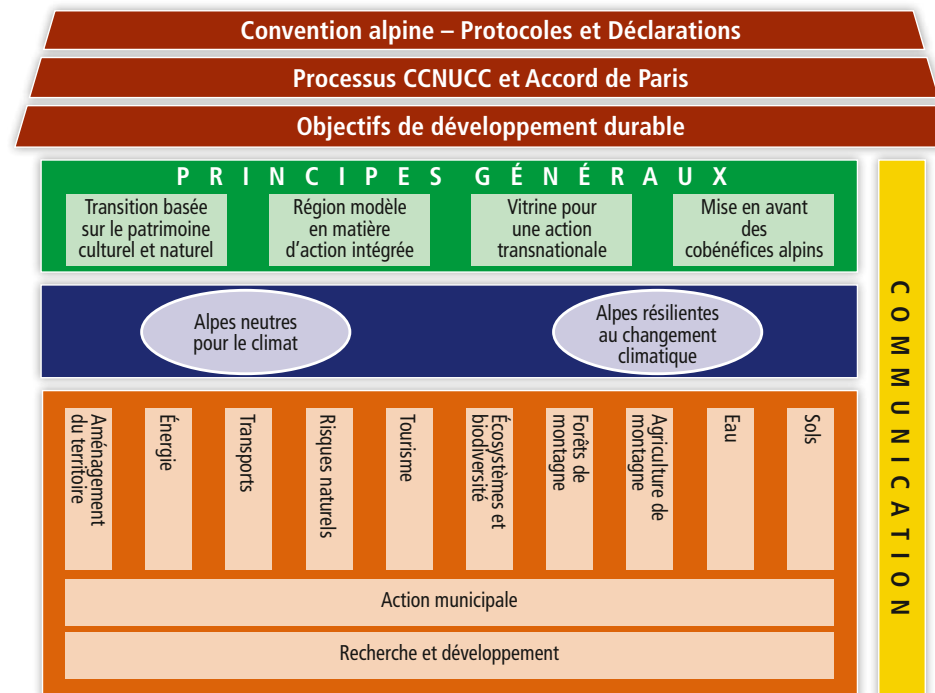


Figure : Schéma général du Système alpin d'objectifs climat 2050

3 Principes généraux du Système alpin d'objectifs climat

La valeur ajoutée du Système alpin d'objectifs climat, par rapport aux objectifs nationaux et internationaux, réside dans les caractéristiques spécifiques de la zone alpine et dans l'expérience de la Convention alpine. **Les approches coopératives** basées sur une gouvernance multi-niveau et l'implication des parties prenantes jouent un rôle important pour la Convention alpine ; ses activités sont axées sur le développement de stratégies et d'actions communes à l'échelon alpin, impliquant tous les pays alpins et les Observateurs de la Convention alpine. La Convention alpine a une **portée transversale** et sa base juridique et ses activités couvrent la plupart des sujets présentant un intérêt particulier pour la zone alpine. Ce vaste rayon d'action permet la mise en œuvre efficace d'activités d'intégration des aspects climatiques. La zone alpine repose également sur **des modèles sociétaux, culturels et économiques** spécifiques, qui englobent l'entretien du patrimoine paysager et culturel ainsi que des approches innovantes. Cette culture constitue une base importante pour l'identification de solutions aux multiples défis présents dans les Alpes. En outre, les populations alpines, ne disposant que d'espaces limités pour leurs habitats et leurs activités économiques, ont historiquement développé **des modèles spécifiques d'habitat et d'agriculture** qui répondent aux défis de leur environnement. L'élaboration de l'inventaire a montré que ces structures d'habitat définissent souvent le caractère spécifiquement alpin des activités communes à l'échelon de la Convention alpine. Enfin, du fait de leur environnement sensible et des conditions météorologiques et topographiques spécifiques, les Alpes présentent une **grande vulnérabilité au changement climatique** - une vulnérabilité qui comporte également des **effets sur la santé**, par ex. suite à la formation et au transport de polluants atmosphériques. Il est urgent de développer des solutions spécifiques d'adaptation et d'améliorer la résilience de la région.

Sur la base de ces caractéristiques, les principes généraux suivant ont été développés pour orienter le Système alpin d'objectifs climat :

QUATRE PRINCIPES GÉNÉRAUX	
Transition basée sur le patrimoine culturel et naturel	La transition vers une société et une économie climatiquement neutres exige une large application de technologies et approches innovantes. Dans les Alpes, cette démarche doit être conçue de manière à refléter les besoins de la population alpine, fortement ancrée dans son patrimoine culturel et dans la nature de la région. Les caractéristiques environnementales spécifiques du territoire alpin doivent en outre être prises en compte. Des solutions innovantes permettront de créer un pont entre ces deux défis, par ex. en fournissant des solutions spécifiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments historiques, en renforçant les circuits économiques régionaux/locaux, etc.

Région modèle en matière d'action intégrée	La Convention alpine a affirmé sa disponibilité à contribuer de manière conséquente à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Dans le même temps, les Alpes doivent affronter des impacts disproportionnés liés au changement climatique et ont donc fortement besoin d'options d'adaptation intelligentes. En conséquence, la Convention alpine vise à transformer les Alpes en une région modèle pour des approches intégrées qui, à la fois, soient axées sur l'atténuation et l'adaptation et puissent maximiser les cobénéfices entre les deux aspects.
Vitrine pour une action transnationale	De nombreuses activités visant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique exigent une action transnationale à l'échelon de la Convention alpine, pour éviter des chevauchements indésirables en cas d'approches nationales et/ou régionales divergentes, créer un impact plus fort dans l'ensemble de la zone alpine et accroître la visibilité de la dimension transnationale des problèmes et des solutions. Si l'exigence d'actions à l'échelle de toutes les Alpes se vérifie aussi pour d'autres secteurs de politiques, l'action en matière de changement climatique, du fait de sa nature transversale et multi-niveau, constitue un défi spécifique. La Convention alpine continuera à mettre en valeur l'action commune impliquant les parties prenantes publiques et privées concernées, afin d'éviter que les mesures d'atténuation et/ou d'adaptation s'enlisent dans la phase de préparation de la mise en œuvre.
Mise en avant des cobénéfices alpins	Des activités liées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique seront conçues pour générer des cobénéfices avec les politiques sectorielles et d'autres sujets transversaux, comme par ex. le changement démographique. L'exploration systématique des cobénéfices de chaque action d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique, par ex. sur la santé et les questions socioéconomiques, le développement de structures spécifiques d'habitat ou la protection de la nature, permettra d'améliorer l'acceptation de ces activités et de soutenir la transformation vers une société résiliente au climat.

4 Objectifs stratégiques globaux

Comme évoqué au chapitre 1, la Convention alpine a, par le passé, défini des buts et visions politiques spécifiques, fixés dans des décisions formelles de la Conférence alpine, qui soulignent la nécessité de réaliser aussi bien l'atténuation que l'adaptation au changement climatique. Ces buts et visions, qui sous-tendent l'étagé stratégique du Système alpin d'objectifs climat, sont fusionnés en deux objectifs stratégiques globaux et complémentaires.

DEUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	
Alpes neutres pour le climat	D'ici à 2050, les Alpes vont réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en ligne avec les objectifs de réduction fondés sur des données scientifiques. Du fait qu'ils représentent une région riche située en plein cœur de l'Europe, cependant particulièrement vulnérable à la hausse des températures, les États alpins sont appelés à mettre en œuvre des mesures concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et à développer une économie neutre pour le climat. Une action conjointe à l'échelon de la Convention alpine créera de la valeur ajoutée aux approches nationales et régionales. Cette vision inclut des approches innovantes concernant les modes de vie et les modèles de consommation et se rattache à l'écologisation de tous les secteurs économiques ainsi que des activités privées.
Alpes résilientes au changement climatique	La vulnérabilité au changement climatique et les impacts afférents doivent être inclus dans la prise de décision à long terme, pour une minimisation des effets négatifs sur les écosystèmes, les communautés et l'économie locale et régionale, et la transformation des défis en des bénéfices potentiels. Dans cette optique, les Alpes adoptent une approche proactive et holistique, en se concentrant sur des mesures d'adaptation « soft » et vertes, plutôt que sur des mesures défensives, basées sur les infrastructures. Les mesures soft, axées sur la sensibilisation et l'amélioration des capacités d'adaptation à tous les niveaux, favorisent le développement d'approches d'adaptation intelligentes et flexibles, en ligne avec d'autres processus de planification et de développement. Par exemple, les régions touristiques reflètent de nouveaux modes de vie et de nouveaux aspects en matière de demande et, dans le même temps, intègrent les problèmes d'adaptation dans le processus de planification. Les mesures d'adaptation vertes se concentrent sur la biodiversité, sur les approches écosystémiques et sur l'infrastructure verte, et répondent donc à la forte implication vis-à-vis de l'environnement alpin.

5 Objectifs climat sectoriels

La protection et le développement durable des Alpes reposent sur un équilibre subtil entre les différentes utilisations des ressources naturelles. Par conséquent, dès le départ, la mise en œuvre pratique de la Convention alpine a été menée par le biais de protocoles spécifiques et d'organes thématiques. De ce fait, le Système alpin d'objectifs climat suit une approche sectorielle et définit des cibles concrètes dans dix secteurs d'activité différents, complétés par deux domaines d'actions transversaux. Ces objectifs sectoriels sont basés sur les recommandations du rapport d'inventaire du Comité consultatif sur le climat alpin et prennent également en compte les activités et priorités de travail des groupes thématiques. Comme tous les autres éléments du Système d'objectifs, les objectifs sectoriels se rapportent à l'horizon 2050.

OBJECTIFS SECTORIELS EN MATIÈRE DE CLIMAT		
	Nom de l'objectif	Description de l'objectif
Objectifs Aménagement du territoire (_SP)		
T_SP1	Priorité à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans les processus d'aménagement du territoire	Les systèmes et stratégies d'aménagement du territoire à l'échelon transnational, national et régional (cadre juridique et institutionnel, instruments, procédures y compris dans les régions transfrontalières) donnent une priorité marquée à la prise en compte du changement climatique, comprenant les aspects tant de l'atténuation que de l'adaptation (par ex. en favorisant des structures territoriales qui réduisent la nécessité d'utiliser des voitures individuelles ou en renforçant la coopération entre les municipalités voisines pour utiliser plus efficacement les sols disponibles).
T_SP2	Systèmes de planification dans la gestion des risques : de passifs à proactifs	Des systèmes de gestion des risques liés au climat comprenant des activités de communication des risques sont en place en tant qu'outil efficace pour soutenir les mesures individuelles de précaution, au niveau public et privé, à travers toutes les Alpes. Le rôle préventif de l'aménagement du territoire dans la protection contre les aléas naturels dus au climat est renforcé : sécurisation et restauration des zones naturelles de rétention et d'écoulement des crues, prise en compte renforcée de la cartographie des zones d'aléas et de risque, et application plus stricte des restrictions en matière de zonage et de construction dans les zones exposées à un risque (futur/potentiel) lié à différents aléas naturels.

Objectifs Énergie (_E)		
T_E1	Solutions alpines en matière d'efficacité	À travers tous les secteurs et activités économiques, le territoire alpin utilise tout le potentiel des solutions d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie. En particulier, le parc immobilier fonctionne entièrement sous le signe de la neutralité climatique (incluant des considérations liées aux émissions tout au long du cycle de vie), utilisant des matériaux de construction et d'isolation durables et d'origine locale, ainsi que des options passives de chauffage et de climatisation.
T_E2	Des Alpes décarbonisées et renouvelables	Le potentiel d'énergies renouvelables pour répondre à la demande en électricité, chauffage et mobilité est entièrement utilisé dans la région alpine. Le développement de la production d'énergies renouvelables est basé sur une série d'orientations communes visant à évaluer l'adéquation des sites d'énergies renouvelables, compte tenu des impacts du changement climatique, de la conservation des écosystèmes sensibles, et d'autres arbitrages potentiels, notamment dans le cadre de l'environnement alpin. Toutes les centrales à charbon des Alpes seront fermées d'ici à 2030. Les centrales à gaz peuvent rester en activité comme capacité de réserve, mais doivent satisfaire aux meilleurs standards technologiques disponibles.
T_E3	Des solutions énergétiques décentralisées et durables pour les Alpes	Un système écologiquement solide, efficace et résilient de solutions énergétiques décentralisées, intégrant les nouvelles demandes d'électricité dans le secteur du logement et des transports et utilisant des systèmes innovants de stockage de l'énergie et des réseaux intelligents, permet de relever les défis posés par une fourniture d'énergie fluctuante et par les impacts potentiels du changement climatique sur les infrastructures énergétiques alpines.
T_E4	Démocratie énergétique alpine / implication des citoyens	Le système énergétique alpin repose sur le principe de la démocratie en matière d'énergie : les citoyens, les parties prenantes ou d'autres membres de la société civile sont impliqués dans la planification des projets énergétiques et participent financièrement aux projets concernant les énergies renouvelables et l'économie d'énergie.

T_E5	Énergie hydroélectrique alpine résistante au climat	Les usines hydroélectriques alpines sont gérées et, au besoin, ajustées de manière à satisfaire aux exigences d'un système d'énergies renouvelables plus fluctuant ainsi qu'aux défis posés par les changements saisonniers de la disponibilité en eau, par les exigences écologiques en matière de débits résiduels et par la nécessité croissante d'équilibrer les différents usages de l'eau.
------	--	--

Objectifs Transports (_Tr)		
T_Tr1	Transfert modal du transit alpin de marchandises	Le transport alpin de marchandises (> 300 km) est transféré vers le rail, au-delà des objectifs européens de transfert modal, soutenu par une ambitieuse mise en œuvre de solutions logistiques innovantes.
T_Tr2	Réduction de la dépendance vis-à-vis de la voiture (transport de passagers intra-alpin et transalpin)	Des solutions de mobilité durable tels que les transports publics, le covoiturage et les transports non motorisés ont été développées et sont soutenues par une amélioration de la qualité et des services (multimodalité, horaires et billetterie intégrés, confort et nouveaux services « intelligents » innovants) ; cela se traduit par une amélioration de l'accès aux régions alpines reculées et une augmentation sensible de la proportion des transports publics et des transports non motorisés dans la répartition modale de la mobilité (qu'il s'agisse de mobilité pendulaire, de loisirs ou de vacances).
T_Tr3	Réduction de la demande de transports (passagers et marchandises)	On observe une réduction de la demande de transport (marchandises et passagers), grâce à l'utilisation de structures spatiales économes en transport, aux nouvelles formes de travail (télétravail), au regroupement des expéditions, aux chaînes régionales de distribution et au changement des modèles de mobilité et de comportement.
T_Tr4	Une flotte de transport décarbonisée	La flotte de transport routier est sans émissions de CO ₂ (poids lourds et légers), grâce à la mobilité électrique et à d'autres formes alternatives de traction.

Objectifs Risques naturels (_NH)		
T_NH1	Gestion des risques alpins	Un plan de gestion des risques à l'échelon alpin (lié à des processus de planification pour la réduction des risques de catastrophes), intégré avec des systèmes de pré-alerte et des systèmes sectoriels de gestion utilisant les TIC, fournit des informations actualisées sur les risques d'aléas naturels pour les infrastructures essentielles et assure l'accessibilité fonctionnelle du territoire alpin.
T_NH2	Surveillance du pergélisol et de l'érosion	Un dispositif alpin et coordonné de surveillance du pergélisol et de l'érosion est en place ; il fournit des informations sur les effets à court et long terme de la perte de pergélisol et de l'érosion qui en résulte.
T_NH3	Précautions individuelles contre les risques	Les populations alpines mettent en œuvre des mesures individuelles de précaution contre les risques, y compris en matière de biens meubles et immeubles, basées sur une sensibilité accrue au risque et sur un savoir-faire et des capacités spécifiquement alpins.

Objectifs Tourisme (_Tou)		
T_Tou1	Trafic touristique attractif et sans voitures	Les destinations et villes touristiques, ainsi que les prestataires de transport, permettent aux touristes alpins de voyager sans voiture individuelle (vers et dans les destinations alpines), grâce à des systèmes attractifs de transport public et alternatif.
T_Tou2	Diversification durable du tourisme alpin	Les destinations touristiques alpines fournissent en toutes saisons des offres et des services diversifiés et durables – y compris des offres en matière de culture, de santé et de bien-être, relevant ainsi le défi des impacts du changement climatique et des conditions météorologiques plus fluctuantes.
T_Tou3	Empreinte carbone minimisée des hôtels et restaurants alpins	Les hôtels et restaurants alpins utilisent des systèmes de gestion énergétique et de gestion environnementale pour réduire au minimum leur empreinte énergétique, en direction d'une neutralité carbone (incluant des solutions favorables au climat dans les processus de rénovation et une forte utilisation des services et produits régionaux). Ils sont certifiés par des labels déjà existants ou nouveaux, comparables à l'échelon transnational.

Objectifs Écosystèmes et Biodiversité (_Eco)		
T_Eco1	Conservation des écosystèmes et de la biodiversité	La perte des espèces (flore et faune) et habitats menacés des zones de montagne (y compris les glaciers) s'est nettement réduite. Les espèces envahissantes existantes sont efficacement gérées et des mesures sont appliquées pour prévenir le développement de nouvelles espèces envahissantes.
T_Eco2	Un système alpin d'espaces protégés	Les volets de l'adaptation et de l'atténuation sont inclus dans tous les plans de gestion des espaces protégés alpins, anciens et nouveaux. Des solutions fondées sur la nature y sont mises en œuvre. Les espaces protégés déjà existants sont encore renforcés et de nouveaux espaces, par exemple des réserves de biosphère UNESCO, sont établis pour couvrir les espèces, les habitats et les processus écologiques qui, par effet des déplacements dus au changement climatique, ne seraient plus inclus.
T_Eco3	Maintien et restauration des services écosystémiques alpins	La gestion spécifique du paysage alpin, y compris l'entretien des zones de pâturage et la limitation de l'embroussaillage, permet de sauvegarder des paysages de grande qualité et assure le maintien et la restauration des services écosystémiques. Les bienfaits fondamentaux fournis par les écosystèmes alpins en matière d'amélioration de la capacité d'adaptation sont pris en compte à plusieurs niveaux dans les plans concernant le changement climatique.
T_Eco4	Une connectivité écologique alpine	La connectivité entre les espaces protégés et au-delà est maintenue et renforcée, de façon à accroître la résilience des écosystèmes et à assurer des conditions favorables aux espèces, aux habitats et aux processus écologiques alpins.



Objectifs Forêts de montagne (_Fo)		
T_Fo1	Potentiel des forêts protectrices de montagne entièrement utilisé	La fonction protectrice des forêts de montagne est maintenue, restaurée et renforcée (y compris l'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique, grâce à une gestion durable et adaptative des forêts).
T_Fo2	Les forêts de montagne comme puits de carbone	Les forêts de montagne sont adaptées au changement climatique en vue du maintien de leur rôle positif pour le climat local et de la protection ou, si possible, du renforcement de leur rôle en tant que puits de carbone.
T_Fo3	Accélération de la conversion des forêts	La conversion des écosystèmes forestiers en forêts proches de l'état naturel est réalisée, grâce à l'utilisation d'espèces forestières endémiques adaptées au changement climatique.
T_Fo4	Gestion durable des forêts dans l'ensemble des Alpes	Une gestion forestière avec des priorités définies est pleinement en place pour équilibrer, dans un cadre de conditions climatiques changeantes, les différentes utilisations régionales (le bois utilisé pour les produits ligneux, la biomasse, les produits forestiers non ligneux comme les résines, etc.), soutenue par un système de suivi efficace des conditions de santé des forêts de montagne. La priorité est donnée à la production de produits ligneux à longue durée de vie.

Objectifs Agriculture de montagne (_Agr)		
T_Agr1	Autosuffisance énergétique des fermes alpines	Grâce au développement de systèmes d'énergies renouvelables durables et adaptés aux sites, l'agriculture alpine est en mesure de couvrir sa consommation d'énergie de manière auto-suffisante.
T_Agr2	Chaînes de valeur alpines pour les produits agricoles	Des chaînes de valeur régionales/d'économie circulaire sont en place pour réduire les émissions liées aux transports (« kilomètre-assiette », « empreinte carbone des produits »).

T_Agr3	Les Alpes comme région modèle pour l'agriculture biologique	L'agriculture de montagne joue le rôle d'un modèle de transition vers l'agriculture biologique. La grande majorité des exploitations alpines sont gérées selon les principes de l'agriculture biologique et certifiées par des labels adaptés (où sont pris en compte les aspects concernant les engrais artificiels, l'importation de fourrage, etc.).
T_Agr4	Une agriculture de montagne résiliente et respectueuse du climat	Pour affronter les impacts du changement climatique, l'agriculture de montagne est basée sur des espèces et cultures diversifiées adaptées aux conditions locales, promouvant la conservation des variétés cultivées et des races d'élevage traditionnelles en vue d'une large variété permettant l'adaptation.

Objectifs Eau (_W)		
T_W1	Gestion optimisée de l'eau à travers les Alpes	La gestion optimisée de l'eau est en place à travers les Alpes pour contrôler la disponibilité en eau dans un contexte de ressources changeantes, en vue d'éviter des conflits ; elle comprend la gestion des bassins versants transnationaux, ainsi que des zones sans aucun prélèvement d'eau. La coordination et l'information concernant la consommation et la demande d'eau se sont considérablement améliorées.
T_W2	Sécurité de l'eau potable	La disponibilité en eau potable de bonne qualité pour la population alpine est assurée, selon les scénarios de changements climatiques opportuns, de façon durable. La sécurité qualitative et quantitative de la fourniture d'eau, spécialement dans les zones menacées d'insuffisance, est renforcée par des mesures de planification et des mesures technologiques.
T_W3	Gestion durable des risques de crues dans les Alpes	Les Alpes et leur population sont efficacement protégées contre les inondations et les impacts des fortes pluies, de préférence grâce au développement d'infrastructures vertes (mesures naturelles de rétention de l'eau, forêts ripariales et zones latérales saines, forêts de protection dans le bassin versant, tourbières et zones humides) ou, pour le moins, par des mesures structurelles plus écologiques de réduction des risques de crues.

Objectifs Sols (_S)		
T_S1	Réduction de l'occupation et de l'imperméabilisation des sols	On ne relève plus d'augmentations (nettes) en matière d'occupation ou d'imperméabilisation des sols. Les approches de redéveloppement des friches industrielles et urbaines ont été renforcées pour protéger les sols spécifiques des Alpes et leurs services.
T_S2	Une meilleure qualité des sols alpins	La qualité des sols alpins s'est améliorée. Les zones humides et les tourbières, notamment, mais aussi les forêts ripariales, sont rétablis comme puits de CO ₂ dans les Alpes. On s'emploie aussi à éviter l'érosion des sols, pour permettre à ceux-ci de conserver leurs fonctions pour l'agriculture de montagne et leurs autres utilisations durables.

Objectifs Action municipale (_MA)		
T_MA1	Des municipalités comme moteurs de transition	Les municipalités sont les « moteurs de transition » en direction d'une structure de gouvernance du climat. Soutenu par des réseaux et par des organisations faitières, le niveau municipal détient les connaissances et l'expertise voulues pour associer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique aux autres défis existants (par ex., la préservation du patrimoine environnemental et culturel).
T_MA2	Action en matière de climat institutionnalisée dans l'action municipale	Les municipalités alpines disposent de stratégies climatiques qui intègrent l'atténuation et l'adaptation, grâce à la présence, dans leurs administrations, de personnels dotés de bonnes capacités.
T_MA3	Réseaux de municipalités sans émission de CO₂	Des réseaux de municipalités à neutralité en CO ₂ sont en place, y compris dans les régions transnationales, et sont constamment élargis pour couvrir la plus grande partie des municipalités alpines.

Objectifs Recherche et développement (_RD)		
T_RD1	Les Alpes comme région modèle pour les évaluations de vulnérabilité	Les Alpes sont une région modèle pour les évaluations de vulnérabilité, basées sur une série unifiée d'indicateurs, et pour le développement de besoins et solutions d'adaptation régionaux spécifiques des Alpes.
T_RD2	Réponse aux questions ouvertes transversales de la recherche	Une étroite interaction entre les décideurs politiques, l'administration, les ONG et le monde de la recherche permet de répondre aux questions transversales et fondamentales de la recherche, portant, entre autres, sur l'interaction atmosphérique entre les nuages et la surface du sol, les dynamiques de la végétation alpine, etc.
T_RD3	Disponibilité des données climatiques dans toutes les Alpes	Les données climatiques sont mises à disposition sur une plate-forme ouverte, pour aider les parties prenantes publiques et privées dans les processus décisionnels et la prise d'informations. Les échanges sur un ensemble global de données climatiques pour les Alpes sont poursuivis et renforcés.
T_RD4	Recherche sur les événements extrêmes dus au climat et sur les impacts du climat sur les glaciers	La recherche fournit de nouvelles informations sur les effets du changement climatique, sur les événements extrêmes et sur le développement d'approches pour mieux gérer le risque résiduel et les incertitudes au niveau décisionnel.

6 Pilier de communication

La mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat exige l'implication active de diverses parties prenantes appartenant à tous les secteurs indiqués ci-dessus. Le but d'un pilier de communication est de donner à ces parties prenantes, à leurs différents niveaux, la capacité d'entreprendre des actions. Dans ce cadre, une stratégie globale de communication est nécessaire, pour développer de manière systématique le pilier de communication, en s'assurant que les activités atteignent toutes les parties prenantes intéressées. Il ressort des premières discussions que la stratégie de communication de la Convention alpine sur le climat devra comporter les éléments suivants :

- **Groupe cible** : il comprend les décideurs politiques à l'échelon local, régional et national, les administrations publiques ayant compétence pour tous les secteurs intéressés, la communauté scientifique, les éducateurs, communicateurs, le grand public et d'autres parties prenantes – avec une attention particulière à l'égard des jeunes.
- **Méthodes/instruments de communication** : les informations doivent être fournies à différents niveaux de détail, afin d'être accessibles à tous les groupes cibles (par exemple,

les parties prenantes sectorielles auront besoin d'informations plus détaillées, tandis que le grand public réagira mieux à des informations plus attrayantes et faciles à comprendre). Différents canaux de communication et différentes méthodes, directes et indirectes, peuvent être utilisés pour impliquer les parties prenantes. La stratégie de communication doit indiquer clairement les outils de communication nécessaires pour fournir à chaque groupe cible toutes les informations sur le système d'objectifs et les connaissances sur lesquelles celui-ci se fonde (par ex. : différents formats de présentation du système d'objectifs selon les différents groupes cibles ; une plate-forme d'information regroupant les informations sur le changement climatique dans les Alpes ; des outils de dissémination à l'intention des autres régions de montagne), ainsi que les méthodes permettant d'engager un dialogue plus solide entre les parties prenantes (par ex., événements divers, processus de participation, échange bilatéral entre réseaux et plates-formes).

- **Formats innovants de communication** : le Système alpin d'objectifs climat 2050 inclut des visions concrètes de développement de la région alpine, qui recèlent un grand potentiel en matière d'application de formats innovants de communication et, le cas échéant, de méthodes d'implication interactives (par ex., un flyer sans fin ou un jeu standard ou numérique pour développer des parcours de mise en œuvre pour le système d'objectifs, des approches à la conception) ; on peut également envisager d'appliquer la technique de la narration dans différents formats de présentation.

Le tableau ci-après propose des activités, identifiées par le Comité consultatif sur le climat alpin, qui pourraient rentrer dans la stratégie de communication.

PROPOSITION D'ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION	
Plate-forme intégrée d'information	Développer une plate-forme intégrée d'information et assurer un meilleur accès aux services climatiques, en s'appuyant sur les portails d'informations et hubs existants. Cette plate-forme intégrée d'information devra faire l'objet d'une maintenance dynamique, afin d'être à la pointe de l'actualité, et devra prévoir l'implication active des usagers (par ex., via un forum d'échange pour les parties prenantes municipales).
« Dialogue sur la transition » – Façonner les Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050	Activités en vue de la sensibilisation et d'un dialogue sociétal sur les impacts de la mise en œuvre du système d'objectifs climat : de quelle manière le système d'objectifs climat va-t-il influencer sur la vie, les modes de vie, les modèles de consommation et les changements de comportement dans les Alpes à l'horizon 2050 ? Et quel pourra être l'apport des citoyens ? Ce dialogue sur la transition devra prendre en compte les connaissances les plus récentes sur la communication en matière de climat.

Intégration, dans l'enseignement et la formation, des différents aspects du changement climatique	Renforcer l'inclusion d'informations sur le changement climatique dans tous les cycles de l'éducation et dans la formation continue, y compris la formation des formateurs.
Écologisation des opérations menées par la Convention alpine	Application et communication des standards « Green Event » pour l'organisation des événements de la Convention alpine (restauration, hébergement, voyage). Poursuite des efforts du Secrétariat permanent pour réduire l'empreinte carbone des bureaux.

7 Recommandations

Le Système alpin d'objectifs climat fournit une vision pour des Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050. Des mesures et activités ambitieuses seront nécessaires, à tous les niveaux, pour atteindre les objectifs fixés. Comme contribution à la mise en œuvre consciencieuse du Système alpin d'objectifs climat et à l'établissement des Alpes comme région modèle, le Comité consultatif sur le climat alpin préconise les actions suivantes :

1. MISE EN ŒUVRE GLOBALE – Des objectifs ambitieux exigent une action ambitieuse

Le succès de la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat ne sera possible que si tous les pays alpins renforcent leur coopération et donnent une priorité claire à cette mise en œuvre.

Donner la priorité, dans les actions nationales en matière de climat, à une action coordonnée au niveau alpin général	Les pays alpins donneront une nette priorité, dans leurs cadres respectifs nationaux et régionaux, à la mise en œuvre d'approches communes d'envergure alpine ; seule une approche commune, associée à des politiques harmonisées, mènera à une totale décarbonisation de l'espace alpin et à une adaptation efficace aux impacts du changement climatique. Le Comité consultatif se propose de développer des propositions de mesures de mise en œuvre au vu de cette priorité.
--	--

Intégrer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans toutes les activités (Climate-proofing)	Le Comité consultatif travaille avec tous les organismes thématiques de la Convention alpine pour vérifier que leurs mandats pour le nouveau programme de travail intègrent tous les aspects se rattachant au changement climatique (c'est-à-dire que chaque activité du mandat prenne en compte les impacts sur l'adaptation et l'atténuation). La mise en œuvre du système d'objectifs ne sera possible que si l'on utilise dans toute leur ampleur les cobénéfices et les synergies avec les autres domaines d'action.
Lancer des actions pilotes	Le Comité consultatif commencera à introduire certaines actions pilotes dont l'opportunité sera jugée cruciale pour la Convention alpine, à la fois pour améliorer sa visibilité dans le domaine des politiques climatiques et pour travailler efficacement en direction de la mise en œuvre du système d'objectifs. Les pays alpins et/ou les parties prenantes pourront avancer des propositions spécifiques. Pour chaque action pilote, il s'imposera de définir des responsabilités spécifiques.
Mobiliser des ressources	La mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat se base sur un engagement fort, qui devra aussi se traduire par des ressources humaines et financières appropriées. Le Comité consultatif étudiera les moyens de soutenir des actions spécifiques.
Encourager les échanges avec d'autres régions de montagne	Le Comité consultatif, avec le soutien du Secrétariat permanent, renforcera les échanges, tels que les activités de communication et de sensibilisation (par ex., au travers d'événements parallèles CCNUCC COP), avec d'autres régions de montagne.
Développer un outil de suivi	Le Comité consultatif élaborera un outil de suivi qui inclura une série d'indicateurs bien définis pour contrôler la réalisation des objectifs et la mise en œuvre d'activités spécifiques.

2. ACTUALISATION DU PLAN D'ACTION SUR LE CLIMAT – Un plan d'action à jour augmente la capacité d'action et l'efficacité

Un plan d'action sur le climat actualisé permet de regrouper les activités spécifiques à tous les différents niveaux et de mieux les rationaliser. Dans cette optique, l'on pourrait envisager, parmi les produits potentiels de la prochaine phase de travail du Comité consultatif sur le climat alpin, d'actualiser le Plan d'action d'Évian sur le changement climatique.³

³ Plan d'action sur le changement climatique dans les Alpes (Convention alpine 2009, www.alpconv.org).

Révision des mesures d'adaptation et d'atténuation du Plan d'action	Les mesures proposées dans le Plan d'action 2009 sur le climat seront soumises à une révision globale et, le cas échéant, à des amendements, dans une démarche qui prendra en compte le Système alpin d'objectifs climat 2050 et les données résultant de l'inventaire périodique (voir ci-dessous).
Activité périodique d'actualisation de l'inventaire	L'inventaire des activités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ⁴ intéressant la Convention alpine sera périodiquement actualisé ; les données ainsi obtenues serviront à alimenter la mise à jour du Plan d'action et la plate-forme d'information.

3. COMMUNICATION ET COOPÉRATION – Une action ambitieuse exige un support actif et de grande ampleur

La mise en œuvre complète du Système alpin d'objectifs climat 2050 exigera nécessairement le support actif de toutes les parties prenantes pertinentes, publiques et privées, y compris la société civile. Ceci exigera une stratégie de communication globale, visant à mieux informer toutes les parties prenantes intéressées, y compris la société civile, sur les activités du Comité consultatif sur le climat alpin et leur propre implication dans toutes les activités de suivi, et à renforcer leur capacité d'action.

Développer une stratégie de communication	Pour accroître la visibilité du système d'objectifs et renforcer la sensibilisation à cet égard, le Comité consultatif développera une stratégie globale de communication, incluant notamment les éléments suivants : des informations sur les groupes cibles intéressés et sur les outils spécifiques (par ex., événements, plate-forme d'information, différents formats de présentation du système d'objectifs), ainsi que des indications sur la manière de développer, puis d'utiliser les outils en question.
--	---

Explorer de nouvelles formes de coopération	Sur la base de l'événement qui sera organisé dans le cadre du Comité consultatif à l'intention des parties prenantes, les besoins de ces dernières pour combler l'écart de mise en œuvre seront évalués. Seront notamment explorées de nouvelles formes de coopération entre le Comité consultatif et les parties prenantes, spécialement les autres réseaux alpins existants (comme par exemple le Partenariat alpin pour l'action climatique locale, ALPACA), et la possibilité de développer ensemble des actions pilotes et de nouvelles activités de mise en œuvre.
--	--

⁴ Synthesis report. Stock-taking as basis for defining activities of the Alpine Climate Board (Alpine Convention 2019, en langue anglaise, www.alpconv.org).

7^e RAPPORT SUR L'ÉTAT DES ALPES « GOUVERNANCE DES RISQUES NATURELS »⁵

En vue de contribuer activement aux débats en cours sur le développement écologique, économique et social des Alpes, la Convention alpine publie périodiquement un Rapport sur l'état des Alpes (RSA). Pour ce 7^e rapport, la Plate-forme Risques naturels de la Convention alpine (PLANALP) a préparé une analyse de l'état des lieux, ainsi que des recommandations pour améliorer la gouvernance du risque, afin d'examiner les changements en cours dans la manière dont la société considère les risques naturels.

Les risques naturels sont étroitement liés au changement climatique. Dans les Alpes notamment, les modifications que subissent les zones dangereuses créent aussi de nouveaux défis en termes de gestion efficace des risques naturels, et il devient essentiel d'adopter des comportements et stratégies adaptatifs. Une approche professionnelle de la gouvernance du risque peut contribuer à encourager les démarches d'atténuation et d'adaptation à différents niveaux. C'est d'ailleurs ce que soulignent un certain nombre de stratégies nationales et transnationales sur l'adaptation au changement climatique.

Les risques naturels constituent une menace constante pour notre cadre de vie, ainsi que pour la vie humaine elle-même. Les zones alpines y sont particulièrement sujettes, victimes d'événements tels que crues torrentielles, avalanches, éboulements, laves torrentielles et glissements de terrain. Avec le développement des États démocratiques modernes, la gestion des risques, en tant que responsabilité de l'État, a bénéficié de bases juridiques. Depuis, les différentes autorités responsables luttent pour assurer et maintenir un niveau de sécurité suffisant pour les personnes, protéger les infrastructures et, plus généralement, réduire les risques. Les aléas naturels doivent être pris en compte dans la mesure où ils gênent le développement territorial. La gestion des risques n'est pas immuable : elle se modifie, au fur et à mesure des changements qui se vérifient au niveau des capacités institutionnelles, des conditions climatiques et de l'implication des personnes directement concernées. Les mécanismes de planification, de financement et de mise en œuvre en matière de prévention des risques, auparavant exclusivement gérés par l'État, sont progressivement complétés par des processus inclusifs qui impliquent le public et prennent en compte les risques d'aléas naturels ou risques naturels.

Le rapport fournit un aperçu du concept de gouvernance du risque et de son importance pour les États membres de la Convention alpine. Vient ensuite une analyse de la façon dont la gouvernance du risque est appliquée aux systèmes de gestion existants. Inclus dans ce rapport, des exemples de bonnes pratiques provenant de tout le périmètre de la Convention alpine illustrent différentes formes de mécanismes potentiels de gouvernance. Pour autant que la gouvernance du risque soit un concept général, ce rapport se penche exclusivement sur des phénomènes spécifiques tels que

⁵ Ce texte a été rédigé sur la base du Résumé analytique du 7^e Rapport sur l'état des Alpes (Convention alpine 2019, www.alpconv.org).

les inondations, les avalanches, les aléas torrentiels, les éboulements et les glissements de terrain.

Le rapport se termine par les recommandations suivantes visant à améliorer la gouvernance des risques naturels :

- Promouvoir la gouvernance du risque en tant que concept pour améliorer la gestion des risques.
- Utiliser la gouvernance du risque pour développer des mesures intégrées de prévention des aléas.
- Intégrer des initiatives locales dans l'élaboration de solutions visant à gérer les risques naturels.
- Fournir des mesures d'incitation, financières et autres, pour que des approches participatives soient incluses et prises en compte dans les différentes étapes de développement des systèmes de protection et de prévention.
- Appliquer la gouvernance du risque selon une démarche pratique et professionnelle.



GOUVERNANCE DES RISQUES NATURELS

Rapport sur l'état des Alpes

CONVENTION ALPINE
Signaux alpins – Édition spéciale 7



La Convention alpine, signée en 1991, a été ratifiée par les huit pays alpins Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie, Suisse et Union européenne. Il s'agit du premier traité international visant le développement durable transfrontalier et la protection de tout un massif. Elle comprend une Convention cadre complétée par huit protocoles d'application concernant : l'agriculture de montagne, le tourisme, l'aménagement du territoire et le développement durable, les transports, la protection de la nature et l'entretien des paysages, les forêts de montagne, la protection des sols et l'énergie. Au-delà de la Déclaration d'Innsbruck présentée ici, des déclarations communes ont aussi été adoptées au sujet de la population et la culture, le changement climatique et l'économie durable.

La Convention alpine fonctionne par le biais de la Conférence alpine bisannuelle, la Présidence en cours, le Comité permanent, le Comité de vérification, de nombreux organismes de travail thématiques, et le Secrétariat permanent. De plus, chacune des Parties contractantes ainsi que diverses organisations observatrices contribuent à la mise en œuvre de la Convention alpine.

www.alpconv.org

Secrétariat permanent de la Convention alpine

Herzog-Friedrich-Strasse 15
A-6020 Innsbruck
Tél. +43 (0) 512 588 589 12

Bureau annexe

Viale Druso / Drususallee 1
I-39100 Bolzano / Bozen
Tél. +39 0471 055 352

info@alpconv.org |

